

Technicien(ne) de laboratoire de biologie médicale

Missions du service

Le laboratoire a pour but de fournir, 24h/24, 7j/7 et dans les meilleurs délais, le résultat des analyses biologiques, prescrites, qui concourent au diagnostic, au traitement ou à la prévention des maladies humaines, avec le souci de la qualité et de la sécurisation de chaque étape.

Activités

3 secteurs d'activités :

- Bactériologie / virologie / mycologie / parasitologie ;
- Hématologie / immunologie / immuno-hématologie ;
- Biochimie / toxicologie.

Le laboratoire est accrédité à 100% depuis 2023.

Mise à disposition d'un centre de prélèvement pour les patients externes.

Conventions avec des laboratoires externes : Médilys, PDP, EFS, CHJS, Biomnis, Cerba, ...

Soins prévalents

- Prendre en charge les examens biologiques prescrits ;
- En assurer l'exécution et la validation technique, sous la responsabilité du Biologiste ;
- Entretenir le matériel et vérifier son bon fonctionnement ;
- Participer à la mise en oeuvre et à l'élaboration du système qualité du laboratoire ;
- Remplir des missions transversales.

Dans toutes ses missions, le technicien de laboratoire doit se référer aux obligations de la fonction publique hospitalière.

Profil recherché

L'exercice professionnel du Technicien de Laboratoire Médical est réglementé par les articles L 4352-1, L 4352-2 et L 4352-3 du Code de la Santé Publique.

Les principaux diplômes sont :

- DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) Génie Biologique, option Analyses Biologiques et Biochimiques.
- BTS (Brevet de Technicien Supérieur) Analyses Biologiques.
- Diplôme d'Etat de Technicien en Institut de Formation des Techniciens de Laboratoire de Biologie Médicale (DETLM).

Temps de formation et / ou adaptation au poste requis

Organisme employeur

CH-Dole

Horaires

Horaires en semaine :

1 technicien de 7h00 à 8h00 ; 3 techniciens par secteur de 8h00 à 15h00 ; 1 technicien de 14h00 à 20h00 ; 1 technicien de 14h00 à 21h00 ; 1 technicien de 21h00 à 7h00.

Horaires en week-end et jours fériés :

1 technicien de 7h00 à 14h55 ; 1 technicien de 8h00 à 18h00 ; 1 technicien de 8h00 à 12h30 et de 15h55 à 20h15 ; 1 technicien de 20h00 à 7h00.

Date de publication

17 janvier 2024

Polyvalence sur l'ensemble des activités.

- 3 secteurs comportant 3 paillasse différentes : 1 mois minimum/paillasse
- Activités transversales (qualité, métrologie) et secrétariat : 1 mois.

Soit de 10 à 12 mois pour l'habilitation complète d'un TLAM.